

Lignes directrices Association Cerebral Suisse/Cerebral

Lignes directrices

L'Association Cerebral Suisse/Cerebral, soutient, représente et coordonne au plan national les intérêts des personnes (poly)handicapées moteur cérébral, de leurs proches et du personnel spécialisé.

1. Buts

- Egalité des droits en faveur des personnes handicapées
- intégration sociale dans la société
- aide à l'entraide
- meilleure maîtrise du quotidien
- promotion de l'autonomie et de la qualité de vie
- développement des prestations existantes et création de nouvelles.

2. Prestations de service

- Conseils, informations spécialisées (centrale d'informations et de documentation, publications), accompagnement, soutien
- formation des parents, du personnel spécialisé et des personnes handicapées moteur cérébral
- programmes de vacances, cours de vacances
- représentation des intérêts
- relations publiques
- gestion de l'association.

3. Finances

L'Association Cerebral Suisse est à même d'offrir des prestations de service grâce à différents apports financiers

- de l'organisation partenaire, la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral, Cerebral, selon la convention en vigueur
- de l'Office fédéral des assurances sociales
- de donateurs et testateurs.

4. Organisation

L'Association Cerebral Suisse en sa qualité d'organisation faîtière de groupements régionaux en Suisse gère un secrétariat. Elle intervient en politique sociale et colla-

bore avec d'autres organisations d'entraide. Les prestations de services correspondent aux besoins des groupements régionaux et de leurs membres. L'exécution du travail est efficient du point de vue économique et de la qualité.

5. Collaboration

- Etroite collaboration avec notre partenaire, la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral, Cerebral
- collaboration avec d'autres organisations d'entraide dans les domaines de la formation, des programmes de vacances et de loisirs
- coopération en politique sociale avec divers partenaires et associations nationales.

En cas de litige, seule la version en langue allemande fait foi.

Soleure, le 24.10.1998/changement de nom septembre 2002